

CDCA 49

**Conseil
départemental de la
citoyenneté et de
l'autonomie de
Maine-et-Loire**

2018 / 2021

**Formation spécialisée Personnes
âgées**

**Commission thématique « Métiers en
EHPAD – à domicile »**

Synthèse des avis et préconisations

Février 2020

Contexte

Le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Maine-et-Loire, à travers sa formation spécialisée Personnes âgées a choisi de travailler sur la thématique des métiers en Ehpad et du domicile. Afin d'offrir la possibilité aux membres titulaires et suppléants d'assister aux travaux, les réunions se sont organisées sous forme de commissions thématiques.

Entre octobre et décembre 2019, 2 commissions thématiques se sont ainsi déroulées :

1. Objectifs de la commission du 17 octobre 2019 :

- ✓ **Connaitre l'action des institutions concernant la thématique des métiers en EHPAD-Métiers du domicile dans le cadre de la situation actuelle :**
 - Le diagnostic : quels sont les problèmes objectivement connus et constatés ?
 - Les actions/projets, mis en place ou en perspectives pour trouver des solutions.
 - Intervention de professionnels du Conseil régional des Pays de la Loire, de l'Agence régionale de Santé et du Conseil départemental de Maine-et-Loire.
- ✓ **Partager des informations, documentations entre les membres de la commission :**
 - Transmission du rapport remis à Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, établi par Madame Myriam El Khomri.
 - Transmission de documentations sur la thématique de l'attractivité des métiers, documentations présentées dans le cadre du salon « En mode Seniors » (organisé par la Ville d'Angers en octobre 2019).

2. Objectifs de la commission du 02 décembre 2019 :

- ✓ **Formuler les avis et les préconisations sur la thématique.**
- ✓ **Ressortir les éléments marquants.**

**Constat, avis et
préconisations de la
formation spécialisée
Personnes âgées sur la
thématique des métiers en
EHPAD et à domicile**

Constats partagés par les membres

- Des professionnels ayant un engagement individuel fort, mais qui rencontrent un épuisement professionnel.
- Des métiers avec des contraintes réelles :
 - o Horaires de travail décalés et entrecoupés.
 - o « Dès lors que les professionnels ont des enfants, ce métier devient contraignant par rapport au rythme de la famille : mode de garde, organisation familiale, familles monoparentales ».
 - o La nécessité de disposer du permis B et d'un moyen de locomotion, qui engendre des problématiques de déplacement et de coût.
 - o Un métier avec un nombre important de salariés à temps partiel.
 - o L'isolement des professionnels du domicile.
- Reconnaissance faible des métiers à plusieurs niveaux :
 - o Sociale,
 - o Financière,
 - o Carrières limitées : manque de perspectives de progression.
- Les métiers d'aide auprès des personnes âgées peu attractifs :
 - o Représentations négatives liées à la vieillesse.
 - o Génération « z » avec des attentes fortes : qualité de vie privilégiée et sens porté dans le travail. Une génération moins fidèle, le changement étant intégré dans son fonctionnement. Besoin de travail en équipe.
- Un accueil des stagiaires qui n'est pas facilité :
 - o L'accueil de stagiaires est essentiel, mais les équipes n'ont pas de temps pour accueillir dans de bonnes conditions.
 - o Des abandons de formation en cours de cursus liés à des facteurs variés : difficultés économiques, pas de permis, projets professionnels non adaptés, bouleversement par la découverte du métier sur le terrain.
 - o En situation de travail, des familles ou personnes aidées qui peuvent refuser la présence de stagiaires lors d'une toilette, d'un soin, d'une aide au repas.

Préconisations



Augmenter la rémunération des professionnels et avoir des effectifs suffisants

- « Il y a plein de choses à faire pour l'attractivité des métiers mais il faut avant tout mieux payer les professionnels ».
- Augmentation des rémunérations des aides-soignants et auxiliaires de vie, augmentation des catégories dans la fonction publique pour mieux valoriser ces métiers qui sont indispensables.
- Revalorisation et adaptation des conventions collectives ; revalorisation du statut pour les agents de la fonction publique.
 - o « Dans la convention collective d'aide à domicile (qui concerne 80 % des professionnels), il faut attendre 14 ans pour avoir un salaire équivalent au SMIC. Depuis des années, l'Etat a refusé la revalorisation des conventions collectives ; les professionnels sont sous le seuil de pauvreté. Pour les auxiliaires de vie sociale, le pouvoir d'achat a baissé de 16 % en 10 ans ; il n'y a pas de perspectives d'évolution. »
- Agir aussi au-delà de la rémunération en soutenant les initiatives qui dédommagent davantage les frais de déplacements (ex : Avenant 36 développé par le Département de Maine-et-Loire).



Améliorer la qualité de vie au travail

- Organiser l'activité en élaborant des plannings visant à éviter les coupures et favoriser les temps pleins. Deux limites à cette proposition :
 - o Trouver le juste milieu entre l'adaptation des services aux besoins des personnes et la qualité de vie au travail. L'adaptation des services aux besoins des personnes trouve ses limites avec des fractionnements d'accompagnement, qui favorisent la fatigabilité des professionnels et les temps partiels.
 - o Face à la pénibilité du travail, des professionnels choisissent de réduire leur temps de travail pour se maintenir dans leur emploi et « tenir le coup ».
- Rompre avec l'isolement des professionnels du domicile : développer les temps de coordination et de services, les temps collectifs.
- Disposer des aides techniques au domicile ou en établissement, pour éviter une fatigabilité et une pénibilité croissante.
- Valoriser les professionnels dans leur relation avec les personnes aidées : favoriser la participation des personnes aidées, utiliser leurs compétences, donner du sens à l'accompagnement.

- Soutenir les initiatives innovantes comme l'inclusion d'animaux au sein des établissements. La présence d'animaux est favorable aux résidents mais également aux professionnels.
- Stopper le gel des budgets de formation des établissements pour les professionnels.



Mettre les moyens pour former les futurs professionnels



Attirer de nouveaux profils

- Faire connaître et développer les « allocations d'étude » : à l'initiative de l'employeur, cette allocation délivre une rémunération à l'étudiant pendant sa formation.
- Développer les emplois aidés (Parcours Emploi compétences), les stages et les inscrire dans la durée (une durée de 3 ans) avec un accompagnement social renforcé pour éviter les abandons en cours de formations. Si les professionnels sont trop éloignés de l'emploi, augmentation des financements en conséquence pour adapter l'accompagnement social nécessaire.
- Avoir de la visibilité sur le nombre d'emplois disponibles dans ce secteur : lien avec pôle emploi à travailler de manière opérationnelle.
- Travailler également sur les difficultés de recrutement des agents de nettoyage et agents de services hospitaliers.



A l'attention des instituts de formation

- Développer l'apprentissage, qui fait ses preuves et est une réponse à la baisse d'attractivité des métiers : grand intérêt à former les futurs professionnels par l'apprentissage, les chiffres le prouvent. Or, en Pays de la Loire, il n'existe pas d'institut de formation par l'apprentissage.
- Permettre des sorties de formation hors des périodes d'été, afin de mieux anticiper les remplacements des personnels pendant les congés d'été.
- Coordonner les organismes de formation pour optimiser les places de stage.
- Simplifier la validation du diplôme d'aide-soignante. La certification par la DRJSCS des Pays de La Loire est-elle réellement nécessaire ?
- Inventer la possibilité pour les SAAD/SSIAD d'accueillir des étudiants en contrat de professionnalisation sur les fonctions d'aide-soignant.



Contenu des formations

- Développer des métiers polyvalents et non mono-tâches pour croiser les compétences : animation, aide aux soins, hôtellerie. Imaginer par exemple des compétences de base avec des spécialités immédiates ou à acquérir en cours d'emploi.
- Au sein des BAC professionnels et autres formations, inclure une approche systématique de la gérontologie.

- Au sein des instituts, disposer du matériel utilisé en milieu professionnel, pour que les stagiaires s'entraînent dans les murs des écoles, hors situation de stages.
- Sur l'exemple des « compagnons du devoir », développer le tutorat entre étudiants et professionnels, afin de faciliter la transmission du savoir et la connaissance du métier.
- Inclure au sein des formations des modules sur le déroulé des carrières.
- Co-construire avec les professionnels du secteur les programmes de formation.

Soigner l'accueil des stagiaires en milieu professionnel

- Préparer et accompagner les stagiaires particulièrement lors du premier stage, qui est déterminant.
- Soigner la formation des tuteurs de stage, qui est essentielle pour l'accueil des stagiaires.
- Sensibiliser les professionnels du terrain à l'importance d'accueillir des stagiaires. Leur permettre de les accueillir alors dans de bonnes conditions.
- Informer la personne aidée, son entourage : l'accueil des stagiaires passe par la pédagogie auprès des personnes aidées et de leurs familles, qui peuvent refuser la présence de stagiaires (lors de soins, de la toilette, de l'aide aux repas, etc...).

Valoriser les métiers pour faire évoluer la vision de la société sur les métiers de l'accompagnement

- Développer une campagne nationale de communication de grande ampleur pour valoriser les métiers.
- Soutenir les initiatives qui renforcent l'attractivité : « il y a des idées, des actions en cours à prendre en compte avant de dire qu'il faut faire un nouveau plan d'action ».
- Soutenir les initiatives, telles que les SPASAD (Service polyvalents d'aide et de soins à domicile), le relayage, l'accueil familial.

Développer les actions intergénérationnelles

- Il faut que les enfants soient sensibilisés et connaissent le grand âge
→ systématiser les rencontres entre écoles et personnes âgées.
- Au sein des établissements, aménager des espaces dédiés à l'accueil de personnes hors des murs (professionnels, enfants, ...).
- Renforcer les actions et projets intergénérationnels.
- Transmission des savoirs auprès des jeunes : intégrer au sein des programmes de l'éducation nationale des actions intergénérationnelles.
- Développer un diplôme « BAFA senior ».

Le CDCA est une instance consultative et de réflexion compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques. Il l'est aussi en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

- **Il est consulté sur les documents qui déterminent la conduite des politiques de l'autonomie dans le département**
- **il est informé du contenu et de l'application d'un certain nombre de plans et schémas**
- **il formule des recommandations visant au respect des droits et à la bienveillance des personnes âgées et des personnes handicapées**
- **il peut débattre de toute question concernant la politique de l'autonomie.**

Le CDCA est composé de représentants des personnes âgées ou retraitées, des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs proches aidants. Il est également composé des institutions et de représentants de professionnels œuvrant sur les thématiques d'autonomie (collectivités, représentants de l'État, représentants des institutions d'assurance vieillesse et maladie, bailleurs sociaux, organismes gestionnaires d'établissements pour personnes âgées et handicapées...).

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie siège en formation plénière ou spécialisée. Il comporte deux formations spécialisées, compétentes, respectivement pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap. Chaque formation peut ensuite développer des travaux de réflexions visant à proposer des pistes d'amélioration, sur des thématiques que les membres auront choisies.